

Numéro 9 - Décembre 2018

RFFA/PF17, CPEG, RÉÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS, ...

NG

le **NOUVEAU
GENEVOIS**

Entretien avec Nathalie Fontanet

EDITO

Ne perdons pas de vue l'essentiel!

TEMPS FORT

Nos candidats aux élections nationales

GRAND CONSEIL

Les défis de la nouvelle législature

Crédits : Pascal Bourdon

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

AGENDA

Janvier

17 janvier 2019 Apéritif des vœux
À 18h30 aux Halles de l'île

Mars

14 mars 2019 Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

Mai

2 mai 2019 Assemblée générale
Détails suivront sur plr-ge.ch



Foyeuses fêtes!

La rédaction et le secrétariat général vous souhaitent de très joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent ses meilleurs vœux pour 2019. Que santé, succès et bonheur soient au rendez-vous l'an prochain !

SOMMAIRE

- P. 3** **ÉDITO** *Ne perdons pas de vue l'essentiel!*
- P. 4-5** **INTERVIEW** *Nathalie Fontanet: au cœur des enjeux de la législature*
- P. 6-7** **TEMPS FORT** *Nos candidats aux élections nationales sont connus!*
- P. 8-13** **GENÈVE** - *Les défis de la nouvelle législature au Grand Conseil*
- *Grand Théâtre: assainir puis développer une belle et grande maison*
- P. 14-15** **PLR GENÈVE** *Séjour à Vienne en septembre 2019*
- P. 16-17** **ASSOCIATION** *Un Conseil administratif sans peur, sans vergogne et sans crédit*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Céline Zuber-Roy, rédactrice en chef

Ne perdons pas de vue l'essentiel!

Des dossiers fondamentaux pour notre canton sont en cours de discussion. Des milliers d'emplois dépendent de la réussite de la réforme de l'imposition des entreprises, nommée RFFA. Des milliards de francs sont en jeu pour l'assainissement de la caisse de pension de l'État de Genève (CPEG). La paix religieuse peut être renforcée, ou non, avec l'acceptation populaire de la loi sur la laïcité en février prochain. L'accession à la propriété de son logement risque d'être encore entravée par diverses augmentations fiscales, alors que notre canton compte déjà la proportion de propriétaires la plus faible de Suisse. Les primes des assurances maladie continuent de grimper et étouffent toujours davantage la classe moyenne. Et les élections fédérales approchent à grands pas (découvrez le nom de nos candidats en page 8!)...

Le PLR Genève, en tant que plus grand parti du canton, a évidemment un rôle clef à jouer sur tous ces sujets. Nos élus s'y emploient. Nathalie Fontanet, à peine élue au Conseil d'État, a pris en mains les dossiers qui seront probablement les plus importants de la législature. Elle a directement imprimé sa marque, en posant clairement les enjeux, en négociant de manière constructive pour aboutir en seulement quelques mois à des projets équilibrés susceptibles

d'obtenir le soutien d'une majorité parlementaire et populaire (voir l'entretien en page 4). Au Grand Conseil, le groupe des 28 députés PLR s'attèle à défendre nos valeurs dans les nombreux objets parlementaires (voir l'article de Cyril Aellen et Alexandre de Senarclens en page 10).

En ce début de législature, les enjeux communaux, cantonaux et fédéraux sont légions et d'importance. Ils touchent l'ADN de notre parti. Nous ne devons donc pas perdre de vue l'essentiel, la raison de l'appartenance de chacun de nous au PLR, la volonté de promouvoir les valeurs de liberté, de responsabilité, de solidarité et d'égalité des droits et des devoirs!

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)

NATHALIE FONTANET : AU CŒUR DES ENJEUX DE LA LÉGISLATURE

Nathalie Fontanet, notre nouvelle Conseillère d'État, est en charge du département des finances et des ressources humaines (DF) depuis le 1^{er} juin. À ce titre, elle sera amenée à piloter des réformes fondamentales pour notre canton. Elle nous a accordé un entretien mi-novembre pour évoquer le début de la législature et faire le point sur certains dossiers.

Par la rédaction

Le Nouveau Genevois : Cette législature s'annonce bien chargée avec de nombreux défis à court et moyen terme en matière de fiscalité. Quelle est la priorité ?

L'aboutissement de la réforme de l'imposition des entreprises, rebaptisée RFFA suite à l'introduction du financement de l'AVS par les Chambres fédérales, figure en tête de liste de mes priorités. Le Conseil d'État genevois a récemment présenté le volet cantonal de la réforme, dont la mise en œuvre doit intervenir d'ici au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'un projet équilibré qui permettra de maintenir l'attractivité de notre canton. Le taux d'imposition sur le bénéfice de 13,79 % s'affirme comme un choix cohérent et compétitif, tant sur le plan lémanique que suisse ou international.

La réforme vaudoise entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Genève ne peut ignorer cette réalité. Si nous ne parvenons pas, nous aussi, à faire adopter cette réforme rapidement, de nombreuses entreprises feront le choix de se délocaliser, avec des conséquences désastreuses pour l'emploi dans notre canton. Le débat public qui s'annonce en vue des votations fédérales et cantonales au printemps prochain sera déterminant. Nous devons démontrer le bien-fondé et la nécessité impérieuse de cette réforme, pour les entreprises comme pour l'ensemble de la population genevoise. Le Conseil d'État et moi-même nous engageons d'ores et déjà avec force et détermination dans cette voie.

Dans ce contexte, j'ai besoin de chacune et de chacun à mes côtés pour porter les nombreux enjeux qui s'annoncent déterminants à la fois pour l'avenir de notre canton, mais également pour notre parti. Je regrette profondément la situation que nous traversons actuellement et son impact sur le PLR. J'en appelle à l'unité autour des valeurs qui nous rassemblent

L.N.G. : Récemment, vous avez affolé les milieux immobiliers en faisant une série d'annonces concernant la fiscalité immobilière. Quel est votre objectif ?

Comme vous le savez, la fiscalité immobilière nécessite elle aussi des adaptations qui ne pourront être menées à bien

qu'à travers un dialogue nourri avec l'ensemble des parties concernées. Les propositions formulées par le Conseil d'État en la matière relèvent principalement d'obligations fédérales. En premier lieu, l'impôt sur la valeur locative. Qu'on adhère ou non au principe, il s'agit d'une règle fédérale à laquelle les cantons ne peuvent pas échapper. Des discussions ont toutefois lieu en ce moment à Berne et pourraient aboutir à la suppression de cet impôt. En attendant, Genève doit faire avec. Pour rappel, le précédent Conseil d'État avait annoncé une indexation de 7,9 % pour l'année 2017 avant que celle-ci ne soit gelée par le Grand Conseil. La hausse de 4,7 % proposée aujourd'hui pour 2018 est inférieure. De plus, la méthode de calcul a été revue pour plus de transparence. La valeur locative sera désormais mise à jour annuellement sur la base d'un indice publié par l'Office cantonal de la statistique.

Le deuxième élément concerne la fixation des taux de capitalisation servant à calculer la valeur fiscale des immeubles locatifs. Cette évaluation a lieu chaque année par une commission dans laquelle les milieux immobiliers sont représentés. Les taux arrêtés pour 2018 n'ont pas soulevé d'objections.

Enfin, le dernier point se rapporte à l'estimation de la valeur fiscale des villas et propriétés par étage. Vous le savez, la dernière estimation du parc immobilier genevois date de 1964. Ainsi, le cadre actuel ne répond plus aux normes fédérales, ni à la réalité du marché. Il entraîne une inégalité de traitement face à l'impôt entre les nouveaux et les anciens propriétaires. Je considère, comme beaucoup d'entre vous, que l'augmentation linéaire de 20 % des valeurs fiscales déposée par le Conseil d'État n'est pas satisfaisante. Le projet de loi est en mains du parlement qui aura le dernier mot à cet égard. Sur le fond, mon objectif est de revoir le système dans son ensemble afin de prévoir des mesures de compensation pour les propriétaires qui se verraient trop lourdement impactés par la réévaluation du parc immobilier. Je veillerai en particulier à ce que les petits propriétaires ne se retrouvent pas mis à mal par cette réforme. Mais également aussi à trouver un système juste qui permette de tenir compte du temps écoulé. C'est pourquoi différentes pistes sont actuellement à l'étude.



Crédits : Pascal Bourdon

Par ailleurs, faut-il le rappeler, Genève ne compte que 17 % de propriétaires. L'accession à la propriété doit être encouragée. Je suis convaincue que la fiscalité peut avoir un rôle moteur à cet égard et j'étudie actuellement des mesures innovantes.

L.N.G. : La Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) présente un découvert considérable. Que comptez-vous faire pour résoudre cette situation ?

Le Conseil d'État a déposé le 14 novembre un projet de loi qui permet de régler la situation. Il convient de rappeler que la CPEG souffre depuis des décennies d'un découvert chronique. Son taux de couverture des engagements n'est que de 61 % alors qu'il doit atteindre à terme 80 %.

Le projet déposé repose sur quatre piliers. Tout d'abord la durabilité qu'il offre, grâce aux paramètres actuariels très prudents qui prennent en compte de possibles baisses du taux technique et de rendement de la fortune. Le second pilier est un meilleur pilotage de la caisse avec un passage à la primauté des prestations. L'amélioration du financement est le troisième pilier avec une recapitalisation à 75 %, qui permet de respecter le chemin de croissance de 80 % en 2052 imposé par le droit fédéral, et le maintien de 27 % de cotisations réparties à raison de 58 % employeur et 42 % employés. Les fonctionnaires cotiseront donc plus qu'actuellement. Enfin, les prestations sont préservées avec une perte maximale de 5 % au jour du changement. L'adoption de cette loi est le seul moyen d'éviter à la caisse de devoir réduire les prestations des salariés actuels de 10 % au 1^{er} janvier 2020, sans parler de la forte probabilité de réductions ultérieures de ces prestations.

L.N.G. : Mais une initiative populaire et plusieurs projets de loi précédents proposent d'autres solutions...

Le Grand Conseil se débat depuis un an avec ces textes sans être parvenu à un consensus. La commission des finances a effectué des votes avec des majorités très fragiles. Comme ce sujet fera inévitablement l'objet d'une votation référendaire, il faut une large majorité. C'est pourquoi j'ai rencontré les différents acteurs et ai élaboré avec eux ce nouveau projet qui est le plus à même de réunir un large front grâce à la répartition des efforts et la vision d'avenir qu'il offre.

L.N.G. : Vous avez annoncé vouloir transformer la politique des ressources humaines de l'État de Genève. Comment ?

La politique des ressources humaines de l'État est actuellement basée sur la notion de contrôle à travers un arsenal de directives. J'aimerais la moderniser sur un modèle fondé sur plus de

confiance et de responsabilité. L'État, en tant qu'employeur, doit faire face aux changements qui s'opèrent dans le monde du travail. Nombre de métiers et d'approches organisationnelles devraient fondamentalement évoluer, voire disparaître, dans un avenir proche. Les administrations publiques, de par les services et prestations qu'elles délivrent, seront massivement gagnées par cette révolution. Cela implique notamment de donner plus de responsabilités aux individus et de promouvoir les compétences sociales, humaines et interpersonnelles.

L.N.G. : Vous avez aussi tenu à adjoindre à votre département le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). Pourquoi ?

J'ai souhaité avoir le BPEV dans mon département, car des progrès restent à faire dans notre canton, tant en matière d'égalité qu'en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce bureau a un rôle important à jouer en matière de prévention, de détection et de prise en charge.

L.N.G. : Justement, parlons d'égalité. Début novembre, vous avez soutenu une motion et une résolution votées par le Grand Conseil pour favoriser la parité dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public. Pourquoi ?

Le discours opposant les quotas aux compétences est dépassé. Il n'y a aucune raison de vouloir opposer parité et compétences. Je suis favorable aux mesures ciblées et efficaces pour accélérer la parité. La motion et la résolution votées par le Grand Conseil, début novembre, vont dans ce sens, puisqu'elles demandent notamment de présenter autant de femmes que d'hommes à chaque fois qu'un nouveau membre doit être nommé dans un conseil. Il ne s'agit pas de quotas, mais de faire des choix de façon partagée. Il est reconnu qu'une plus grande représentation des femmes à la gouvernance des conseils d'administration est un facteur primordial de performance et de réussite des entreprises. Malgré les progrès accomplis durant ces 20 dernières années, les perspectives des femmes dans le monde du travail sont encore loin d'être égales à celles des hommes. En tant que femme active sur le plan professionnel, je connais ces barrières pour les avoir vécues et je prends chaque jour la mesure du chemin qui reste à parcourir. J'encourage donc les femmes à moins douter et à davantage oser se lancer.



NOS CANDIDATS AUX ÉLECTIONS NATIONALES SONT CONNUS !

L'assemblée des délégués a désigné le 15 novembre nos six candidats au Conseil national, ainsi que notre candidat au Conseil des États, pour les élections de l'automne prochain. À cette occasion, la question des quotas a également été abordée. Retour sur une assemblée riche en émotions.

Par la rédaction

L'affluence était à la hauteur des enjeux. En effet, l'assemblée des délégués du 15 novembre 2018 s'est déroulée dans une salle comble. Afin de déterminer la composition de nos listes pour les élections fédérales de 2019, plusieurs questions ont animés les discussions: nombre de candidats, quotas, ordre sur la liste et évidemment désignation des candidats.

Après quelques mots de la présidente de séance, Francine de Planta, appelant à l'unité du parti, les débats ont directement commencé avec le choix du nombre de candidats à présenter pour l'élection du Conseil national. Grâce à son augmentation démographique, Genève gagne un nouveau siège et aura donc 12 représentants. Il est donc possible de présenter des listes comprenant de 1 à 12 candidats. Trois alternatives s'offraient principalement à notre parti: 6 candidats, dont les noms sont tous doublés, 10 candidats, correspondant au nombre de candidats à la candidature annoncés, ou 12 candidats pour remplir la liste. Certains intervenants ont souligné que par le passé, les listes courtes ont toujours donné de meilleurs résultats en termes de sièges. A l'inverse, d'autres ont souligné la qualité des 10 candidats et ont plaidé pour leur donner à tous la chance de participer. Le vote à bulletins secrets a tranché pour une liste composée de 6 noms.

Ensuite, la délicate question de l'introduction d'un quota de femmes sur la liste a été abordée. Le Comité directeur proposait de fixer un minimum d'un tiers de femmes. Ce

minimum correspondait en l'occurrence au nombre de femmes candidates à la candidature et aurait impliqué de les désigner d'office sans les mettre en concurrence avec les huit candidats masculins. De nombreuses interventions, principalement féminines, se sont opposées à cette proposition. La crainte de la perte de crédibilité pour les candidates elles-mêmes a notamment été invoquée. La restriction à la liberté de choix des délégués a également été relevée. Finalement, une très large majorité de l'assemblée a refusé à mains levées cette proposition.

Ces questions tranchées, l'élection a pu avoir lieu après une rapide présentation des dix candidats à la candidature. Dans l'ordre, ont été désignés Simone de Montmollin, Christian Lüscher, Sophie Dubuis, Murat Julian Alder, Cyril Aellen et Benoit Genecand.

Dans la foulée, l'ordre de la liste a été discuté. Certains délégués ont proposé de reprendre l'ordre des résultats de la désignation. Toutefois, la majorité a rapidement penché pour respecter la coutume de mettre les candidats sortants en tête de liste. Ensuite, l'ordre des résultats fera foi.

Finalement, l'assemblée s'est terminée par une magnifique unanimité pour soutenir notre unique candidat au Conseil des États, Hugues Hiltbold.

CANDIDAT AU CONSEIL DES ÉTATS



Hugues Hiltbold

Conseiller national depuis 2007, 1^{er} vice-président du groupe PLR aux Chambres fédérales, architecte

CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL



Simone de Montmollin

Députée, ingénieure – œnologue indépendante, directrice de l'Union suisse des œnologues



Christian Lüscher

Conseiller national depuis 2007, vice-président du PLR Suisse, avocat



Sophie Dubuis

Directrice Bücherer, présidente Fédération du commerce genevois



Murat Julian Alder

Député, avocat



Cyril Aellen

Vice-président du PLR, chef de groupe au Grand Conseil, avocat



Benoît Genecand

Conseiller national depuis 2015



LES DÉFIS DE LA NOUVELLE LÉGISLATURE AU GRAND CONSEIL

La législature 2018-2023 s'annonce cruciale pour l'avenir de notre canton. En effet, d'importants dossiers vont devoir être traités, pour certains dans les prochains mois déjà. Cyril Aellen, chef de groupe, et Alexandre de Senarclens, président, dressent la liste de ces enjeux, tout en présentant l'état des forces en présence.



Par Cyril Aellen et Alexandre de Senarclens

L'absence de majorité de droite

Lors des dernières élections au Grand Conseil, le PLR est sorti victorieux. En effet, il a marqué une progression de quatre sièges sur les vingt-quatre de la dernière législature. Il renforce ainsi sa position de premier parti du canton avec près d'un électeur sur quatre glissant la liste PLR dans l'urne. En outre, le PLR a pu conserver ses deux sièges au Conseil d'État. Il a par ailleurs pris, dans la foulée, la présidence du Grand Conseil pour cette première année de la nouvelle législature 2018-2023.

Ces victoires ne peuvent que nous réjouir. Cependant, la réalité du terrain est toute autre. En effet, être le premier parti du canton ne garantit pas de majorité, tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État. La droite, PDC-PLR-UDC, soit celle qui est censée former une «alliance naturelle» sur des sujets de dépenses publiques, ne constitue pas une majorité au Grand Conseil. Cette coalition représente quarante-huit

sièges contre cinquante-deux pour le bloc de l'alternative, à gauche, souvent rejoint par le MCG. Avec la perte d'un siège PDC au Conseil d'État, nous retrouvons cette même composition minoritaire au gouvernement, soit deux sièges PLR et un PDC qui affrontent deux sièges socialistes et un siège vert, rejoints parfois par le MCG.

«Être le premier parti du canton ne garantit pas de majorité, tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État.»

Ces configurations du parlement et de l'exécutif genevois aux sorties des urnes rendent ce début de législature difficile et annoncent la couleur pour la suite: la droite n'est plus majoritaire à Genève.

Des dossiers aussi urgents que fondamentaux

Par ailleurs, au-delà du calcul purement mathématique, le canton de Genève s'apprête à traverser quelques turbulences qui ne facilitent pas la tâche de nos représentants au Conseil

d'État, d'une part, mais aussi celle des députés PLR, d'autre part. En effet, nos magistrats ont hérité de lourds dossiers en chantier. Ceux-ci doivent être traités durant cette législature, dont certains déjà durant la première année de celle-ci.

Tout d'abord, trois réformes que les obligations calendaires internationales, fédérales et cantonales commandent de traiter d'entrée de jeu ressortent du département des finances et des ressources humaines dirigé par Nathalie Fontanet. Il s'agit de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA, anciennement PF17 et RIE III), du refinancement de la Caisse de pension de l'État de Genève (CPEG), ainsi que de la réforme de la fiscalité immobilière.

En outre, au département présidentiel, l'objectif est de boucler le désenchevêtrement, soit la répartition des tâches entre le canton et les communes, inscrit dans la Constitution genevoise de 2012. Cette réforme n'était pas arrivée à son terme durant la législature précédente. Par ailleurs, nous voterons sur le référendum sur la loi sur la laïcité en février 2019. Cette loi a été portée par des élus PLR lors de la dernière législature. Enfin, alors que le Conseil fédéral vient d'adopter le Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève, qui prévoit la réduction des nuisances notamment sonores pour les riverains, les genevois devront se prononcer sur l'initiative populaire «pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève» ainsi que sur un contre-projet du Grand Conseil.

RFFA: une réforme nécessaire

À la suite du refus par le peuple de la troisième réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III) en février 2017, tant l'Assemblée fédérale que les instances cantonales ont planchés pour un nouveau projet susceptible de convaincre une majorité du peuple. Cette réforme devant obligatoirement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020, une solution de compromis associant un volet permettant de refinancer l'AVS au volet de la réforme fiscale des entreprises a été trouvée. Ce compromis permet de maintenir l'attrait et la compétitivité

de la Suisse en matière d'implantation d'entreprises et ainsi de préserver le marché de l'emploi.

«Genève, dont l'économie est composée tant de PME que des multinationales, a besoin d'adopter son propre volet cantonal de cette réforme afin de préserver, aujourd'hui plus que jamais, les emplois sur son territoire.»

Désormais, les grands groupes ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME) seront placés sur un pied d'égalité devant l'impôt. Un taux unique, le même pour les PME que pour les grandes multinationales, sera instauré. Le canton de Vaud a déjà voté le volet cantonal de la réforme avec des conditions attrayantes pour les entreprises, qui entrera déjà en vigueur début 2019. Ainsi, Genève, dont l'économie est composée tant de PME que des multinationales, a besoin d'adopter son propre volet cantonal de cette réforme afin de préserver, aujourd'hui plus que jamais, les emplois sur son territoire. Le PLR favorisera des conditions similaires à celles appliquées dans le canton de Vaud.

Le refinancement de la CPEG: coûteuse mais inévitable

Depuis plusieurs années, la situation financière de la CPEG est préoccupante. En effet, celle-ci connaît des défauts structurels, dont une sous-capitalisation, qu'il convient de corriger. Afin de garantir les prestations à ses assurés, son refinancement est nécessaire. En contrepartie, des concessions de la part des affiliés sont demandées. Une augmentation de la part des cotisations pour les employés est ainsi prévue. Le Conseil d'État a déposé en novembre un nouveau projet de loi pour refinancer la CPEG tout en proposant des mesures structurelles financières.

«Il est grand temps que les syndicats de la fonction publique se rendent compte de l'effort qui est demandé aux contribuables pour le refinancement de leur caisse et qu'ils reviennent à des positions raisonnables.»

Cette réforme coûtera cher à l'État et au contribuable. Cependant, l'État a une responsabilité vis-à-vis de ses employés en matière de retraites. Aujourd'hui, il est grand temps que les syndicats de la fonction publique se rendent compte de l'effort qui est demandé aux contribuables pour le refinancement de leur caisse et qu'ils reviennent à des positions raisonnables.

Fiscalité immobilière: non à des hausses excessives

La loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) arrive à échéance au 31 décembre 2018. Le Conseil d'État a donc traité de ce sujet en début de législature. Une majorité de l'exécutif a proposé d'augmenter la valeur des biens acquis il y a plus de dix ans de 20 %. Si le principe de cette réévaluation est imposé par la loi, le PLR considère que son ampleur est excessive. Cette réévaluation immobilière vise les propriétaires, qui ne sont déjà que 17 % de la population genevoise. La propriété immobilière est souvent un investissement sur le long terme et c'est en ce sens qu'elle doit être encouragée. Grâce notamment au combat des députés PLR, ce dossier a pu être traité en novembre déjà par le Grand Conseil et la hausse a été limitée à 7 % pour une durée de 10 ans. Durant cette législature, le PLR continuera à combattre toute augmentation d'impôt excessive et agira en faveur de l'accession à la propriété privée.

Loi sur la laïcité: un cadre moderne pour renforcer un fondement de l'État

La loi sur la laïcité de l'État, largement portée par le PLR lors de la dernière législature, concrétise d'abord le principe de neutralité de l'État dans les affaires religieuses. Elle impose que l'espace public, qui est commun aux croyants et aux non-croyants, soit non confessionnel. Elle implique également pour les représentants de l'État de s'abstenir de signaler leur appartenance religieuse dans l'exercice de leur fonction. Cette exigence est valable tant pour les employés de l'État en contact avec le public que pour l'ensemble des élus cantonaux et communaux. Ensuite, la loi encadre les relations entre l'État et les organisations religieuses. En effet, la laïcité n'implique évidemment pas d'ignorer les communautés religieuses et encore moins de renoncer à nos traditions. Concernant la contribution ecclésiastique volontaire, la nouvelle loi pérennise l'aide étatique pour sa perception, actuellement accordée contre rémunération aux trois Églises. De plus, afin de garantir l'égalité de traitement, cette possibilité est étendue à toute communauté religieuse le souhaitant, sous réserve du respect d'une série de conditions comprenant notamment le respect de l'ordre juridique suisse et la transparence des comptes.

Cette loi équilibrée, adoptée par une solide majorité du Grand Conseil après deux ans de travail en commission, a été attaquée en référendum notamment par l'extrême gauche et des associations musulmanes. Le peuple se prononcera en février 2019. A n'en pas douter les valeurs de la république triompheront du communautarisme.



Le PLR en faveur d'une croissance maîtrisée de l'aéroport de Genève

L'aéroport de Genève constitue un atout considérable pour l'économie et le rayonnement de notre région. Il est une ouverture sur le monde et une infrastructure essentielle pour la Genève internationale. Les craintes des riverains vis-à-vis de son développement et de son potentiel de nuisances doivent cependant être entendues et prises en compte. Une initiative populaire «pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève» est actuellement en traitement au Grand Conseil. Cette initiative risque d'entraver le bon fonctionnement de l'aéroport de Genève. Pour cette raison, le groupe PLR s'est opposé à ce texte, tout en soutenant l'élaboration d'un contre-projet. Ce contre-projet sera soumis au peuple au courant de l'année 2019, en même temps que l'initiative. En parallèle, le canton a négocié avec la Confédération afin de réduire les nuisances, notamment sonores, de l'aéroport. Ces discussions ont abouti à l'adoption récente du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève par le Conseil fédéral, qui constitue une véritable avancée en la matière. Le PLR se battra en faveur du maintien du poumon économique de notre canton, tout en veillant à limiter les nuisances pour les riverains.

«Bien que les mathématiques ne soient pas en notre faveur, le PLR s'efforcera de jouer un rôle central afin de défendre au mieux les valeurs du parti pour une Genève plus libre et plus responsable.»

En conclusion, des enjeux majeurs pour Genève et ses citoyens seront traités cette législature. Bien que les mathématiques ne soient pas en notre faveur, le PLR s'efforcera de jouer un rôle central afin de défendre au mieux les valeurs du parti pour une Genève plus libre et plus responsable.


GROUPE SPG-RYTZ




Un conseil immobilier global

Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ
spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA Case postale 6255 – 1211 Genève 6 T +41 (0)58 810 30 00	RYTZ & CIE SA NYON Case postale 1360 – 1260 Nyon T +41 (0)58 810 36 00	RYTZ & CIE SA LAUSANNE Case postale 1256 – 1001 Lausanne T +41 (0)58 810 35 00
---	---	---

GRAND THÉÂTRE : ASSAINIR PUIS DÉVELOPPER UNE BELLE ET GRANDE MAISON

Les députés PLR se sont à plusieurs reprises opposés à un subventionnement cantonal du Grand Théâtre. Le PLR est-il contre cette noble institution? Bien évidemment, non! Rolin Wavre, député, dénonce les graves problèmes de gouvernance et appelle la Ville de Genève à faire le ménage afin que le canton puisse s'engager à le soutenir.



Par Rolin Wavre

Il ne faut pas s'y tromper : le PLR aime le Grand Théâtre. Il aime la qualité de ses productions artistiques et le rôle essentiel qu'il joue pour porter haut la qualité de ce qui se fait à Genève sur le plan artistique et culturel. Personne parmi ceux qui œuvrent à son rayonnement ne devrait pouvoir en douter. Ni les artistes, ni le personnel technique et administratif. Encore moins les sponsors et mécènes qui s'engagent massivement pour cette belle institution. Mais le PLR est un parti responsable qui ne peut accepter de voter des financements cantonaux additionnels pour une grande maison qui n'aurait pas mis de l'ordre dans ses structures. Au niveau municipal toutefois, dans un geste de bonne volonté et pour éviter les difficultés de trésoreries actuelles, le groupe PLR a pourtant proposé en mai 2018 une rallonge budgétaire exceptionnelle qui a été rejetée par le Conseil municipal.

Une réorganisation indispensable

Le personnel du Grand Théâtre est engagé sur des bases très différentes, selon qu'il est technique et administratif, d'un côté, ou artistique de l'autre. Alors que les premiers bénéficient d'un statut de fonctionnaire municipal particulièrement favorable, les autres sont employés directement par la fondation du Grand Théâtre. Un édifice sain ne peut reposer durablement sur deux piliers dissemblables, héritage du passé que le PLR ne peut cautionner et accompagner dans le futur.

« Le PLR est un parti responsable qui ne peut accepter de voter des financements additionnels pour une grande maison qui n'aurait pas mis de l'ordre dans ses structures. »

Le comportement institutionnellement responsable que notre parti a adopté face aux agissements de la Ville de Genève en

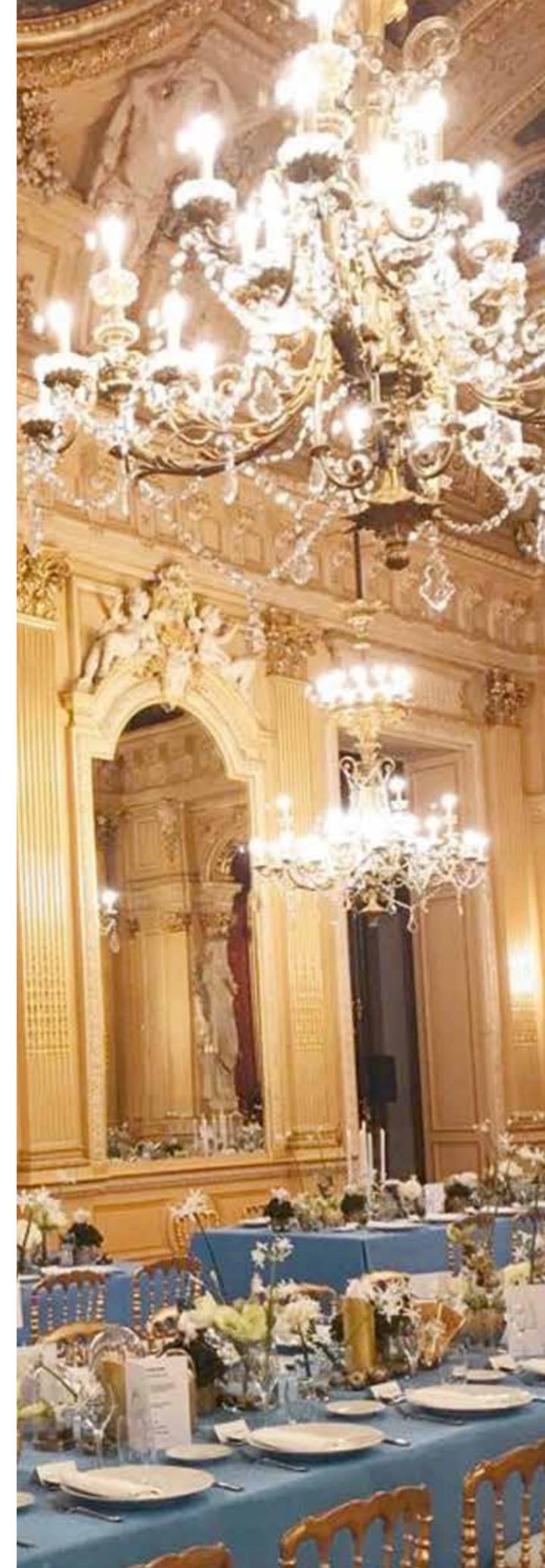
particulier devrait être mieux expliqué aux mélomanes, clients et mécènes de cette belle institution. Le savoir-faire ne dispense en effet pas du faire-savoir. Il faut que chacun comprenne que la partie « fonctionnarisée » du Grand Théâtre est largement contrôlée par la gauche municipale, qui s'accroche comme une moule à son statut. La préservation de ces inégalités n'est fondée sur rien d'autre que... que quoi, au fait? Le passé, l'habitude, les acquis, probablement. Il n'y a aucune raison que la partie administrative des salariés du Grand Théâtre soit nettement mieux traitée que le secteur créatif. Il ne s'agit pas là de détruire un secteur qui recèle encore des métiers et savoirs rares, des artisans précieux et dévoués. Mais le respect pour l'humain et le talent particulier n'implique absolument pas un statut figé par une glue municipale d'un autre siècle.

Une gestion artistique de qualité

Sur le plan de la gestion courante et artistique, le directeur Tobias Richter, soutenu par la Fondation et sa présidente Lorella Bertani, a déployé toute la science de ses presque 40 ans d'expérience comme directeur d'institutions lyriques en Europe afin de réorganiser une saison 2018-2019 pensée et construite en fonction du retour dans les murs de la place de Neuve alors qu'elle devra en partie se donner à l'Opéra des Nations. Cette opération-là semble avoir été bien, voire très bien menée. De 2,4 millions, les surcoûts et le manque à gagner ont été réduits presque de moitié. L'institution était en effet exposée à de gros frais de dédit et de renégociation des contrats conclus avec les artistes. Car une saison lyrique se conçoit et se négocie au moins trois ans à l'avance.

« Il n'y a aucune raison que la partie administrative des salariés du Grand Théâtre soit nettement mieux traitée que le secteur créatif. »

Finalement, une bonne partie des problèmes que connaît le Grand Théâtre trouve sa source, et nous l'espérons ses solutions, dans l'attitude des conseillers administratifs Rémi Pagani et Sami Kanaan en charge du dossier. Le département du premier a supervisé les travaux qui ont connu les graves retards que l'on sait. De son côté, le second doit accepter de laisser entrer cette institution d'importance plus que cantonale dans une nouvelle époque, sans la plomber d'un statut du personnel qui n'est plus soutenable par personne, et moins encore par le canton dans une nouvelle répartition des tâches.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

SÉJOUR À VIENNE EN SEPTEMBRE 2019

Connaissez-vous Vienne ? Deux membres du parti proposent à tous les membres du PLR et leurs familles de découvrir cette magnifique ville lors d'un séjour du 26 au 29 septembre 2019.

Albert Zirkel et Dominique D'Ippolito sont les instigateurs de cette démarche porteuse de cohésion. Ils sont tous deux impliqués dans le PLR genevois depuis de nombreuses années. Ces deux personnages hors du commun ont su coordonner et mettre en avant leurs talents avec succès afin de proposer aux membres du parti de nombreuses excursions depuis 2009.

L'inspiration et l'idée d'organiser des voyages à thèmes leur est venue lors d'une première sortie au Palais fédéral à Berne avec les femmes radicales. Ils ont su les mettre en pratique en développant un concept d'organisation de voyages qui mettent en avant la qualité de l'accueil, la particularité des lieux à visiter ainsi qu'en travaillant sur des thèmes que sont l'histoire, la politique, la culture et l'économie destinés à tous membres du PLR, leurs familles ainsi que leurs amis.

Avec le temps, l'expérience et les compétences, ils ont pu être reconnus comme d'excellents organisateurs de *New Events* et sont sans cesse à la recherche de nouveaux défis. Ils ont décidé de profiter de ce voyage 2019 pour rendre hommage à une personnalité historique, féminine et genevoise, Madame Lise Girardin, qui a été la première femme élue à la mairie d'une commune suisse, ainsi qu'au Conseil des États.

Pourquoi Vienne ? Ces deux organisateurs hors pairs voulaient mettre en avant une ville qui a permis la renaissance d'un pays par le couronnement d'Elisabeth 1^{re}, dite Sissi, en 1867 en devenant Reine d'Autriche et de Hongrie.

Voici un bref aperçu du programme proposé :

1^{er} jour

- Visite auprès de l'ambassade Suisse en Autriche, avec la présence de Monsieur l'ambassadeur Walter Haffner.
- Visite auprès des autorités de la ville et du Land de Vienne, avec présentation du nouveau concept de *Smart City*.

2^e jour

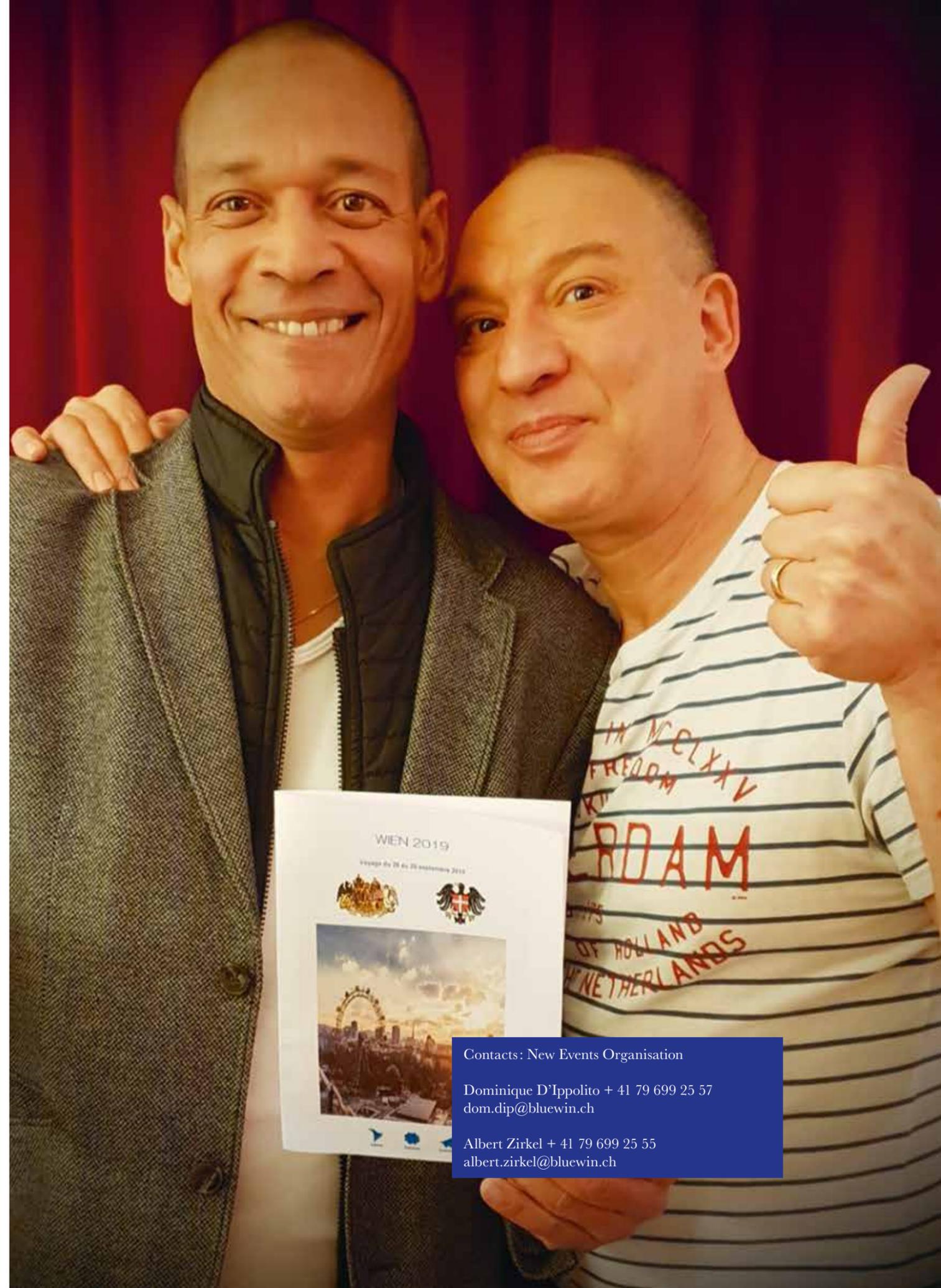
- Petite croisière sur le Danube et visite du village pittoresque de Spitz.
- Tour en calèche et visite de la ville de Vienne.
- Repas sur la plus haute tour d'Autriche.

3^e jour

- Visite du château de Schönbrunn avec concert classique durant le repas.

4^e jour

- Spectacle de chevaux de l'École espagnole d'équitation (ou *Spanische Hofreitschule*).
- L'intégralité du programme et les modalités d'inscription sont disponibles au siège du parti et sur le site du PLR Suisse dans la rubrique « Agenda ». De plus, les organisateurs se tiennent très volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire (coordonnées dans l'encadré).



Contacts: New Events Organisation

Dominique D'Ippolito + 41 79 699 25 57
dom.dip@bluewin.ch

Albert Zirkel + 41 79 699 25 57
albert.zirkel@bluewin.ch



UN CONSEIL ADMINISTRATIF SANS PEUR, SANS VERGOGNE ET SANS CRÉDIT

La Cour des comptes a rendu début novembre un rapport explosif sur les notes de frais du Conseil administratif de la Ville de Genève. Alors qu'il a clairement été établi que le principe du bon usage des deniers publics n'a pas été respecté, Simon Brandt, député, conseiller municipal et président du PLR Ville de Genève, relève le manque de cohérence avec les efforts demandés aux citoyens.



Par Simon Brandt

Deux points, deux mesures

Lorsque vous ne rendez pas le détail de vos revenus dans les délais, la Gérance Immobilière Municipale (GIM) menace de vous résilier votre bail. Quand vous oubliez un détail dans un dossier de subvention, votre demande est automatiquement rejetée. Lorsque vous omettez de payer votre place de parking, une contravention vous sera immédiatement infligée. Les exemples qui voient le Conseil administratif de la Ville de Genève être impitoyable avec le citoyen lambda ne manquent pas.

Alors que l'exécutif municipal se fait le chantre d'une culture éthique exemplaire, il est regrettable de voir qu'il a fallu une auto-saisine de la Cour des comptes pour mettre fin à des pratiques qu'on pensait révolues et qui vont à l'encontre de la

bonne gestion des deniers publics. Au surplus, suite à l'ouverture d'une enquête pénale, il est aussi paradoxal de constater la mansuétude de leurs partis politiques respectifs par rapport à d'autres affaires qui n'ont, jusqu'à preuve du contraire, pas coûté un seul franc d'argent public au contribuable.

Une responsabilité collective

Aujourd'hui, c'est une crise politique majeure à laquelle doit faire face la Ville de Genève. Ceci par la faute d'un Conseil administratif qui passe son temps à faire des leçons de morale au monde entier mais manque à sa mission fondamentale : celle de gérer correctement la cité. On peut ainsi se poser la question de la capacité de ces édiles à gérer un budget d'un milliard deux cent millions lorsqu'ils sont incapables de gérer leur propre carte de crédit. Il est ainsi navrant de constater à

quel point les règles les plus élémentaires de la bonne gestion et de la transparence ont été violées par le gouvernement municipal. À plus forte raison lorsqu'on découvre qu'il a tenté d'empêcher les investigations de la Cour des comptes de se faire dans de bonnes conditions.

« On peut ainsi se poser la question de la capacité de ces édiles à gérer un budget d'un milliard deux cent millions lorsqu'ils sont incapables de gérer leur propre carte de crédit. »

À cet égard, il semble clair qu'il n'y en a pas un pour rattraper l'autre. Entre un magistrat qui prône la fin de la voiture au centre-ville mais se fait payer sa place de parking privée par le contribuable, une responsable des finances qui n'a pas jugé bon de prendre le temps de mettre à jour le règlement sur les notes de frais ou encore ceux qui mélangent leur porte-monnaie privé avec celui du contribuable, force est de constater que c'est bel et bien un problème institutionnel auquel nous sommes confrontés. Et auquel nous devons remédier dès maintenant, ceci dans la droite ligne du combat que mène le PLR Ville de Genève depuis plusieurs années.

Des contrôles nécessaires

En avril 2015, le groupe municipal PLR proposait de baisser les salaires du Conseil administratif au motif que leurs revenus, frais professionnels compris, étaient supérieurs à ceux du Conseil d'État. En dehors du PLR, l'ensemble des partis politiques avaient refusé cette proposition avec, en prime, cette déclaration de Sami Kanaan : « le diminuer affaiblira aussi la fonction de conseiller administratif face aux lobbies privés ». Faut-il lui rappeler que si une telle affaire avait eu lieu dans le secteur privé, c'est un licenciement pur et simple qui guetterait les cinq membres du Conseil administratif ? On ne peut pourtant pas réclamer un salaire en lien avec le secteur privé quand on refuse ensuite d'appliquer les règles éthiques de celui-ci.

En juin 2018, nous proposons de renforcer le pouvoir du contrôle financier de la Ville de Genève afin de précisément

pouvoir empêcher les abus que la Cour des comptes a souligné dans son rapport. Car si nous avions eu un contrôle interne avec des pouvoirs suffisants, il est certain que cette affaire n'aurait jamais pu arriver. Le Conseil administratif porte ainsi une responsabilité pleine et entière dans cette absence de contrôle de leurs dépenses ainsi que celles des hauts-fonctionnaires. Nous continuerons ainsi à réclamer des comptes afin de faire toute la lumière sur cette triste affaire. Que ce soit la communication des notes de frais sur dix années, le remboursement des dépenses indûment effectuées ou encore la mise en place d'une véritable procédure de contrôle.

Pour ma part, en cas d'élection au Conseil administratif, je prends ici l'engagement d'être extrêmement rigoureux avec mes notes de frais et de ne jamais rien dépenser qui ne relève pas strictement et uniquement de l'action publique. De rendre des comptes en tout temps à la population et, surtout, de ne jamais confondre mon porte-monnaie privé avec celui du contribuable.



ADD du 4 octobre et du 15 novembre



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00